

**COMPTE RENDU DE LA  
SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2016**

**L'an deux mille SEIZE, 08 novembre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. SAINT Thierry, le Maire.**

Présents : Messieurs : BAUMGARTEN Christophe, LEBREUILLY Stéphan, LE CORDIER Jérôme, SAINT Thierry, TOSCAN Jean

Mesdames : DOINARD Marianne, DONGRADI Caroline, JOUANNEAU Florence, PERNOIT Sylvie, SCHIER Magali

Absent excusé Madame JOLIVEL Sylvie a donné pouvoir à Mme SCHIER Magali

Absent non excusé Monsieur RAGOT Paul

Secrétaire de séance : Madame DOINARD Marianne a été désignée secrétaire de séance

Nombre de conseillers :	
↳ En exercice :	12
↳ Présents :	10
↳ Votants :	11
Date de convocation :	28 octobre 2016
Date d'affichage :	29 octobre 2016

**Approbation du procès-verbal du 26 septembre 2016**

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du 26 septembre 2016. Aucune observation n'ayant été faite, le procès-verbal est approuvé à la majorité.

**✓ Délibération n° 49-2016 : Décision modificative n°4**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

Intégration des frais d'études

2031/041	R	4 320.00
2151/041	D	4 320.00

↳ **Adopté à l'unanimité :**  
- pour : 11  
- contre : 00  
- abstention : 00

**✓ Délibération n° 50-2016 : Exercice de droit de préemption**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une mutation foncière en cours, et soumet l'avis du Conseil Municipal quant à l'opportunité d'exercer le droit de préemption urbain sur cette parcelle.

Monsieur le Maire propose de renoncer au droit de préemption pour le bien bâti cadastré comme suit

SECTION	NUMERO	SITUATION	CONTENANCE
AH	105	38 rue du jardin Barbet	501 m <sup>2</sup>

‣ **Adopté à l'unanimité :**

- **pour : 11**
- **contre : 00**
- **abstention : 00**

✓ **Délibération n° 51-2016 : Notification du rapport 1-160922 de la CLECT de Caen la Mer**

Monsieur le Maire indique que la communauté d'agglomération de Caen la Mer sollicite l'avis de la commune sur les différents travaux de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

En application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), il est proposé au conseil municipal d'analyser les rapports de la CLECT.

Vu la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et notamment l'article 71,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le rapport 1 – 160922 du 28 septembre 2016 – Transfert de charges « littoral » pour l'entretien, la surveillance et le nettoyage des plages de Lion-sur-Mer, d'Hermanville-sur-Mer, de Colleville-Montgomery et de Ouistreham Riva-Bella
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

‣ **Adopté à l'unanimité :**

- **pour : 11**
- **contre : 00**
- **abstention : 00**

✓ **Délibération n° 52-2016 : Demande de subventions – Travaux école, cantine et RAM**

Il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer des demandes de subventions pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'école, de la cantine et du RAM.

Le Conseil Municipal décide de procéder aux travaux suivants :

Bâtiment école	603 295.60 € HT
Cantine - RAM	378 754.40 € HT
Aménagements extérieurs pour l'ensemble	70 190.00 € HT

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE le projet de rénovation de l'école, de la cantine et du RAM

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre de la DETR, de la DSIL, des amendes de police, de la Réserve Parlementaire.

‣ **Adopté à l'unanimité :**

- **pour : 11**
- **contre : 00**
- **abstention : 00**

✓ **Délibération n° 53-2016 : Approbation du nouveau règlement de la garderie périscolaire**

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement les parents achètent une carte de 20 demi-heures pour la garderie périscolaire, qu'ils font poinçonner au fur et à mesure de l'utilisation de ce service.

Afin de moderniser et de faciliter la gestion de la garderie, Monsieur le Maire propose de facturer en fin de mois les demi-heures consommées et de supprimer les cartes.

Pour cela, il est nécessaire d'établir un tarif à la demi-heure, à compter du 01 décembre 2016, et jusqu'au 07 juillet 2017 :

La demi-heure : 1.50 €

La demi-heure après 18h30 : 3.00 €

Les familles détentrices de cartes achetées avant le 30 novembre 2016, pourront continuer à les utiliser jusqu'au 30 septembre 2017.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- La facturation de la garderie à la demi-heure en fin de mois
- De fixer le tarif de la demi-heure :
  - o La demi-heure : 1.50 €
  - o La demi-heure après 18h30 : 3.00 €
- Les familles détentrices de cartes achetées avant le 30 novembre 2016, pourront continuer à les utiliser jusqu'au 30 septembre 2017.

‣ **Adopté à l'unanimité :**

- **pour : 11**
- **contre : 00**
- **abstention : 00**

### **✓ Délibération n° 54-2016 : Création d'un contrat à durée déterminée**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3 5° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un emploi dont la création dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, à savoir la mise en place des temps d'activités périscolaires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- 1 poste d'animateur

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'agent d'animation pour une durée déterminée du 14 novembre 2016 au 07 juillet 2017 inclus.

Cet agent assurera la fonction d'animateur à temps non complet pour une durée de service de 15 heures / semaine.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal décide :

- La création d'un poste d'animateur, 15/35, du 14 novembre 2016 au 07 juillet 2017

‣ **Adopté à l'unanimité :**

- **pour : 11**
- **contre : 00**
- **abstention : 00**

Questions diverses

▪ Commission « vie communale »

Madame SCHIER Magali informe les membres du conseil municipal que le repas des aînées aura lieu le dimanche 11 décembre 2016 à la salle polyvalente d'Eterville.

Plusieurs réunions sont programmées pour préparer la prochaine Fête du Village en mai 2017.

A la demande de membres des associations, le conseil municipal charge la Commission « vie communale » d'étudier la mise en place d'un lieu de rassemblement libre d'accès (style kiosque) pour les jeunes, pour le prochain débat d'orientation budgétaire.

▪ Abris de bus

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu la DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux), concernant les 2 abris de bus demandés par Mr Lebreuilly. La pose sera faite courant novembre 2016.

▪ Travaux école, cantine et RAM

Monsieur Baumgarten propose au conseil municipal de lancer une étude pour une chaudière centrale qui serait installée dans le local qui va être créé à l'école élémentaire. Si le coût est trop élevé, il faudra quand même prévoir le passage de fourreaux entre les différents bâtiments.

▪ PLU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le prestataire chargé de la modification du PLU arrête son activité le 31 décembre. Les devis ont été présentés aux élus, et le choix s'est porté sur le cabinet Emergence.

▪ Caen La Mer

Monsieur Lebreuilly informe le conseil municipal que c'est la société Alstom qui a été retenue pour la fourniture du prochain tramway à la Communauté d'agglomération Caen la mer. Il sera livré à partir de l'été 2018 pour une mise en service prévue en septembre 2019.

A compter du 01 janvier 2017 Caen la mer devient Caen la mer Communauté Urbaine avec un périmètre élargi à 50 communes.

*L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 21h45*

BAUMGARTEN Christophe		LEBREUILLY Stephan	
DOINARD Marianne		PERNOIT Sylvie	
DONGRADI Caroline		RAGOT Paul	Absent non excusé
JOLIVEL Sylvie	a donné pouvoir à SCHIER Magali	SCHIER Magali	
JOUANNEAU Florence		TOSCAN Jean	
LE CORDIER Jérôme			

Fait à ETERVILLE, le 10 novembre 2016

Le Maire  
Thierry SAINT



Commune d'Eterville  
Conseil municipal, séance du 08 novembre 2016